Dares
Analyses
JANVIER 2013 • N° 004
publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

LES SORTANTS DES LISTES DE PÔLE EMPLOI EN 2011 : stabilisation sur un an du taux de sortie pour reprise d'emploi

En 2011, le taux mensuel de sortie des listes de Pôle emploi s'est établi à 9,6 % en moyenne, soit une baisse de 0,2 point par rapport à 2010. Le taux de sortie pour reprise d'emploi s'est stabilisé à 4,6 %, après avoir fortement diminué entre 2007 et 2010 suite à la crise économique de 2008-2009. Les taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe, tranche d'âge et ancienneté sont globalement stables depuis 2010.

La part des CDI dans les sorties pour reprise d'emploi a retrouvé son niveau d'avant la crise tandis que la part des emplois à temps partiel, majoritairement subi, s'est légèrement accrue. En 2011, 40 % des sortants pour reprise d'emploi continuent à chercher un nouvel emploi au moment de leur sortie des listes, soit 6 points de plus qu'en 2007. Le motif d'insatisfaction principal reste le type de contrat ou la durée du contrat de travail (39 %).

En 2011, 5 562 400 *(1)* personnes sont sorties des listes de Pôle emploi (catégories A, B, C) en France métropolitaine *(2)*. En moyenne sur l'année 2011, 9,6 % des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi un mois donné sont sortis des listes au cours du mois suivant (soit une baisse de 0,2 point par rapport à 2010, et de près de 3 points par rapport à 2007, encadré 1) : 4,6 % sont sortis des listes pour reprendre un emploi et 5 % pour un autre motif (graphique 1). 82,1 % de ceux qui ont repris un emploi sont toujours en activité trois mois après leur sortie (-0,2 point par rapport à 2010), dont 86,7 % dans le même emploi (-0,5 point).

Des taux de sorties par motif globalement stables, à l'exception des sorties pour dispense de recherche d'emploi en forte baisse

En moyenne sur l'année 2011, 5,0 % des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi un mois donné sont sortis des listes au cours du mois

(1) Données CVS-CJO.

(2) Une sortie des listes de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C ne correspond pas nécessairement à une sortie du chômage au sens du Bureau international du travail. D'une part, certains demandeurs d'emploi sont inscrits sur les listes tout en ayant un emploi (demandeurs d'emploi en activité réduite inscrits en catégorie B ou C). D'autre part, certaines personnes peuvent cesser d'être inscrites sur les listes de demandeurs d'emploi tout en restant au chômage au sens du BIT.

DARES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

suivant pour un motif autre que la reprise d'emploi (-0,2 points par rapport à 2010). Parmi eux, 46,9 % sont sortis involontairement des listes, que ce soit en raison d'un défaut d'actualisation suivi d'une réinscription (30,7 %), suite au non renouvellement accidentel de leur demande (problème de carte de séjour, de téléactualisation…) (12,2 %), ou suite à une radiation administrative (3,9 %). 36,0 % sont sortis des listes pour suivre une formation (19,7 %) ou suite à une maladie, un déplacement, des vacances, des congés maternité ou parentaux (16,3 %). 5,6 % n'ont simplement pas souhaité renouveler leur inscription sur les listes de Pôle emploi (par exemple parce qu'ils n'étaient plus indemnisés), 1,8 % sont sortis pour partir en retraite ou en dispense de recherche d'emploi, et 9,8 % ont été enregistrés comme sortants des listes pour un autre motif, notamment un changement de domicile *(3)*.

Entre 2010 et 2011, le taux de sortie involontaire des listes de Pôle emploi diminue légèrement (2,3 % après 2,4 %), poursuivant une tendance amorcée en 2009 (tableau 1, graphique 2). Le taux de sortie pour dispense de recherche d'emploi et retraite passe de 0,2 % à 0,1 % du fait du durcissement progressif des conditions d'accès au dispositif avant sa suppression à compter de début 2012 [1]. Les taux de sortie pour les autres motifs (hors reprise d'emploi) sont stables entre 2010 et 2011 (1,8 % pour les formations et arrêts de recherche d'emploi temporaire, 0,3 % pour les non renouvellements volontaires et 0,5 % pour les autres motifs).

Graphique 1 • **Évolution du taux de sortie et du taux de sortie pour reprise d'emploi**

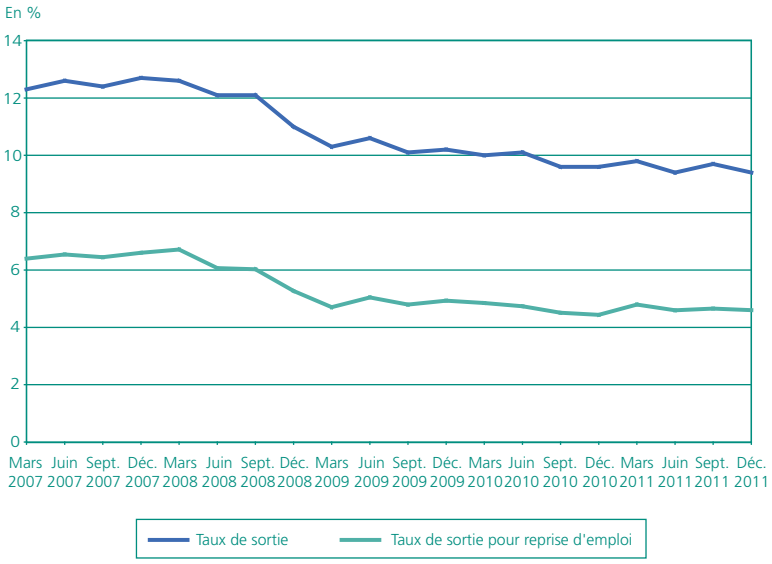

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

(3) Dans certains cas, les demandeurs déménageant, bien qu'ils restent inscrits, peuvent être enregistrés comme sortant des listes dans l'agence de leur ancien domicile.

Tableau 1 • **Taux de sortie par motifs réels et taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe, âge et ancienneté**

En %

	2007	2010	2011	2007/2011 (en point)	2010/2011 (en point)
Taux de sortie des listes de Pôle emploi	**12,5**	**9,8**	**9,6**	**-2,9**	**-0,3**
Reprise d'emploi	6,5	4,6	4,6	-1,8	0,0
Sorties pour formation ou arrêt de recherche d'emploi temporaire	2,2	1,8	1,8	-0,4	0,0
Dont : formation	*1,2*	*1,0*	*1,0*	*-0,3*	*0,0*
arrêt recherche temporaire	*1,0*	*0,8*	*0,8*	*-0,2*	*0,0*
Sorties involontaires	2,5	2,4	2,3	-0,2	-0,1
Dont : défaut d'actualisation	*1,6*	*1,6*	*1,5*	*-0,1*	*-0,1*
non renouvellement accidentel de la demande	*0,6*	*0,6*	*0,6*	*0,0*	*0,0*
radiation administrative	*0,3*	*0,2*	*0,2*	*-0,1*	*0,0*
Fin d'activité (retraite, DRE)	0,4	0,2	0,1	-0,3	-0,1
Non renouvellement motivé de la demande	0,3	0,3	0,3	-0,1	0,0
Autres motifs	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0
Taux de sortie des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi					
Sexe					
Homme	7,1	4,9	4,9	-2,2	0,0
Femme	6,0	4,4	4,4	-1,6	0,0
Âge					
Moins de 25 ans	10,1	7,3	7,3	-2,8	0,0
25 à 49 ans	6,4	4,6	4,7	-1,7	0,1
50 ans ou plus	3,5	2,4	2,4	-1,1	0,0
Ancienneté sur les listes de Pôle emploi					
Moins d'un an	7,9	5,7	5,8	-2,1	0,1
Un an ou plus	4,1	2,9	3,0	-1,1	0,1

Note : rapport de la moyenne des sortants des quatre mois de l'enquête présents le mois précédent sur la moyenne des demandeurs d'emploi en fin de mois des quatre mois précédent l'enquête ; les taux présentés ici peuvent être légèrement différents de ceux présentés dans des publications précédentes en raison de l'actualisation annuelle des coefficients de correction des variations saisonnières.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

Stabilité globale des taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe et tranche d'âge

Le taux de sortie mensuel pour reprise d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes : 4,4 % en moyenne en 2011 contre 4,9 % pour les hommes. Depuis le début de la crise économique, ces taux ont connu des évolutions contrastées selon le sexe. Entre la mi-2008 et la mi-2009, la baisse du taux de sortie pour reprise d'emploi a été plus marquée pour les hommes (-2,4 points entre mars 2008 et mars 2009) que pour les femmes (-1,6 point), les premiers ayant été particulièrement pénalisés par les réductions d'emploi dans le secteur industriel et l'intérim (tableau 1, graphique 3). Depuis lors, le taux de sortie pour reprise d'emploi s'est stabilisé pour les hommes autour de 5 % alors que le taux de sortie pour reprise d'emploi des femmes a continué à baisser au cours de l'année 2010, avant de se stabiliser en 2011.

Les taux de sortie pour reprise d'emploi par âge sont stables en 2011 ; ils s'établissent à 7,3 % pour les jeunes, 4,7 % pour les 25-49 ans et 2,5 % pour les seniors (graphique 4). Relativement stables depuis la mi-2009, ils restent en revanche sensiblement inférieurs aux niveaux de 2007, avant le début de la crise : -2,8 points pour les jeunes, -1,7 point pour les 25-49 ans, et -1,1 point pour les seniors.

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an sortent davantage pour reprise d'emploi que ceux ayant une ancienneté plus importante sur les listes de Pôle emploi, avec des taux moyens respectifs de 5,8 % et 3,0 % en 2011 (tableau 1, graphique 5). Ces taux sont restés globalement stables depuis la mi-2009 mais restent sensiblement inférieurs aux niveaux d'avant crise : -2,1 points pour les demandeurs

Graphique 2 • **Évolution des taux de sortie par motifs regroupés, hors reprise d'emploi**

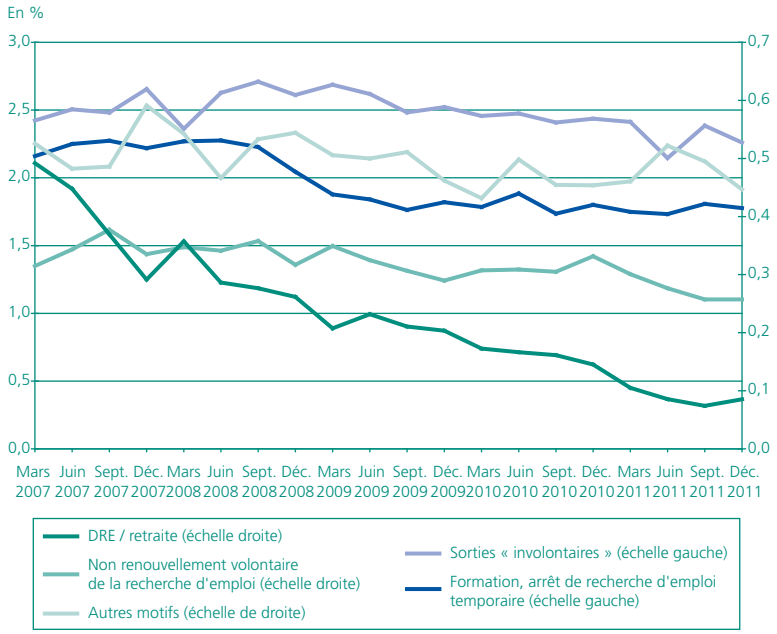

Lecture : sorties involontaires = non renouvellement accidentel de la demande, radiation pour motif administratif, défaut d'actualisation.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

Graphique 3 • **Évolution du taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe**

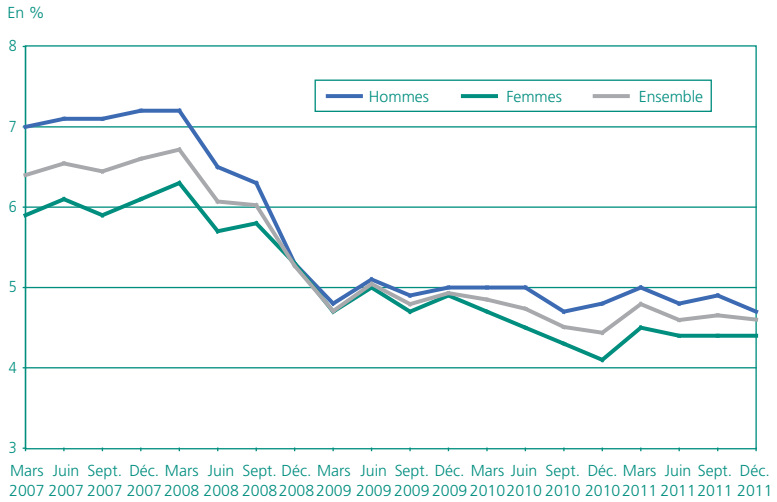

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

Graphique 4 • **Évolution du taux de sortie pour reprise d'emploi par âge**

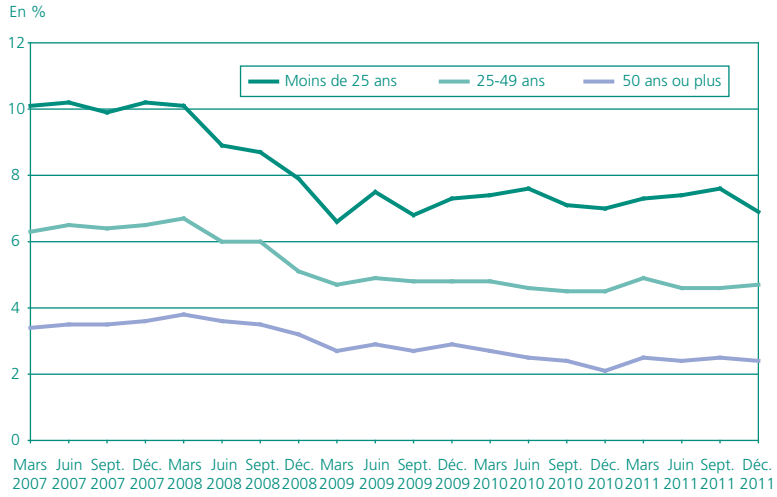

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

Tableau 2 • **Taux de sortie pour reprise d'emploi par niveau de qualification et niveau de formation**

En %

	2007	2010	2011	2007/2011 (en point)	2010/2011 (en point)
Niveau de qualification					
Manœuvre	6,0	3,9	4,0	-2,0	0,1
Ouvrier spécialisé	5,9	3,7	4,0	-1,9	0,3
Ouvrier qualifié	7,6	4,7	4,8	-2,8	0,1 *
Employé non qualifié	5,6	3,9	4,0	-1,6	0,1
Employé qualifié	6,5	4,7	4,8	-1,7	0,1
Technicien, agent de maîtrise	7,2	5,2	5,3	-1,9	0,1
Cadre, ingénieur	6,4	5,1	5,3	-1,1	0,2
Niveau de formation					
CEP / premier cycle	4,7	3,1	3,2	-1,5	0,1 *
CAP-BEP	6,6	4,4	4,5	-2,1	0,1
Baccalauréat	6,8	5,0	5,0	-1,8	0,0 *
Bac +2	7,5	5,6	5,7	-1,8	0,1 *
Bac +3 ou 4	7,0	5,6	5,8	-1,2	0,2
Taux de sortie pour reprise d'emploi	6,5	4,6	4,7	-1,8	0,1

* Évolution non significative au seuil de 5 %.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données agrégées sur les quatre mois d'enquête, recalées sur les taux de sorties sur 12 mois).

d'emploi inscrits depuis moins d'un an entre 2007 et 2011 ; -1,1 point pour ceux inscrits depuis un an ou plus.

Graphique 5 • **Évolution du taux de sortie pour reprise d'emploi par ancienneté d'inscription sur les listes de Pôle emploi**

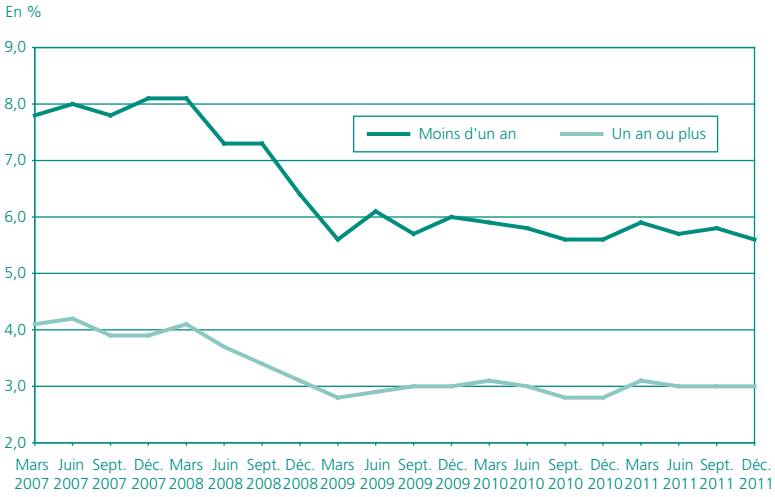

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

Légère hausse des taux de reprise d'emploi pour l'ensemble des niveaux de qualification

En 2011, comme en 2010, les taux de sortie pour reprise d'emploi sont supérieurs pour les techniciens et agents de maîtrise et les cadres (5,3 % pour chaque catégorie). En 2007, avant la crise, les ouvriers qualifiés avaient les taux de reprise d'emploi les plus élevés, devant les techniciens et agents de maîtrise puis les employés qualifiés (tableau 2). Les taux de sortie pour reprise d'emploi sont en légère hausse en 2011 pour les ouvriers spécialisés (+0,3 point) et les cadres (+0,2 point) et globalement stables pour les autres qualifications. Les taux de sortie pour reprise d'emploi restent stables ou augmentent très légèrement entre 2010 et 2011 pour tous les niveaux de diplôme à l'exception des titulaires d'un Bac +3 ou 4, pour lesquels il progresse plus sensiblement (+0,2 point).

Baisse des disparités régionales du taux de sortie pour reprise d'emploi

En 2011, le taux de sortie pour reprise d'emploi augmente dans sept régions (jusqu'à +0,5 point en Aquitaine), et diminue en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,2 point). Dans les autres régions, l'évolution n'est pas statistiquement significative (carte 1).

Après avoir fortement augmenté entre 2007 et 2010, la dispersion régionale des taux de sortie pour reprise d'emploi diminue en 2011. En effet, le coefficient de variation *(4)* est passé de 0,11 en 2007 à 0,16 en 2010 avant de diminuer jusqu'à 0,13 en 2011.

Les taux de sortie globaux, tous motifs confondus, sont stables ou en baisse (jusqu'à -1,0 point) en 2011 pour l'ensemble des régions de France métropolitaine à l'exception de l'Aquitaine (+0,2 point), du Centre (+0,1 point), et des Pays de la Loire (+0,2 point). La dispersion régionale des taux de sortie globaux est quasiment stable depuis 2009, après s'être accrue pendant la crise.

Il existe une très forte corrélation positive entre les taux de sortie (global ou plus spécifiquement pour reprise d'emploi) et les taux d'entrée par région : les régions dans lesquelles les taux de

(4) Le coefficient de variation est une mesure de la dispersion relative. Il est égal au rapport entre l'écart-type et la moyenne.

sortie sont les plus élevés sont également celles dans lesquelles les taux d'entrée sont les plus élevés, caractérisant une forte rotation des demandeurs d'emploi (tableau 3). Les taux de rotation (somme des taux d'entrée et de sortie) les plus élevés sont enregistrés en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, régions caractérisées par des secteurs touristique et agricole (arboriculture et viticulture) relativement développés. L'Île-de-France où le secteur tertiaire est très présent enregistre également un taux de rotation élevé.

Carte 1 • **Taux de sortie pour reprise d'emploi par régions en 2011 (en %) et évolution 2011/2010 (en points)**

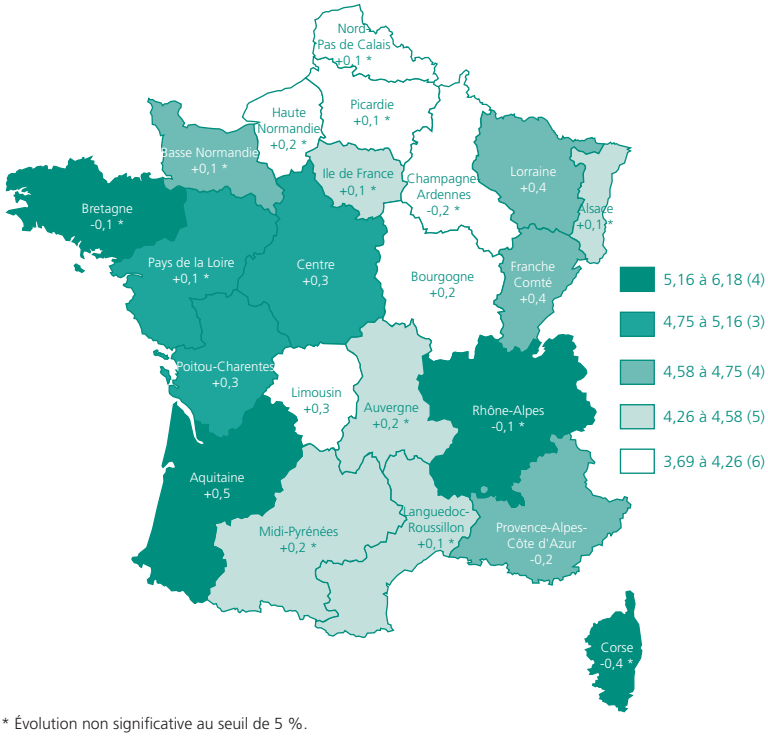

* Évolution non significative au seuil de 5 %.

Lecture : les taux de sortie pour reprise d'emploi en 2011 sont représentés par les dégradés de couleur et les évolutions entre 2010 et 2011 par les données.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données agrégées sur les quatre mois de l'enquête, recalées sur les taux de sorties sur 12 mois).

Entre 2010 et 2011, les taux d'entrée sur les listes de Pôle emploi sont tous orientés à la baisse à l'exception de l'Aquitaine pour lequel il reste stable et du Centre pour lequel il augmente de 0,3 point. Les taux de rotation régionaux enregistrent tous une baisse comprise entre -0,1 point et -0,9 point à l'exception des régions Centre et Aquitaine où ils augmentent légèrement et de la Franche-Comté, où il reste stable. Ce sont les régions où le taux de rotation est le plus faible, c'est-à-dire où les taux d'entrées et les taux de sorties sont peu élevés, qui enregistrent la plus forte baisse (Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne). Le taux de rotation baisse également sensiblement en Paca et dans le Languedoc-Roussillon (respectivement -0,8 et -0,6 point), régions qui conservent néanmoins un taux de rotation parmi les plus élevés.

Tableau 3 • **Taux de sortie pour reprise d'emploi, taux de sortie global et taux d'entrée par région**

En %

	Taux de sortie pour reprise d'emploi			Taux de sortie			Taux d'entrée
	2007	2010	2011	2007	2010	2011	2011
Alsace	6,9	4,5	4,6	13,7	9,8	9,8	12,4
Aquitaine	6,8	4,7	5,2	12,6	9,7	9,9	12,4
Auvergne	6,3	4,1	4,3	11,4	8,9	8,7	10,7
Basse-Normandie	7,1	4,5	4,6	12,8	9,6	9,6	11,7
Bourgogne	6,4	4,1	4,3	12,1	9,1	8,7	11,1
Bretagne	7,5	5,3	5,2	12,6	10,1	9,9	12,2
Centre	6,7	4,5	4,8	12,3	9,6	9,7	12,2
Champagne-Ardenne	6,2	4,1	3,9	12,7	9,8	9,1	11,6
Corse	7,9	6,6	6,2	16,7	14,0	13,6	16,9
Franche-Comté	6,3	4,2	4,6	12,6	9,6	9,6	11,5
Haute-Normandie	6,2	3,8	4,0	12,0	9,0	8,0	10,8
Ile-de-France	5,7	4,4	4,5	12,1	10,3	10,0	12,3
Languedoc-Roussillon	6,3	4,4	4,5	12,8	10,3	9,8	12,4
Limousin	6,1	3,6	3,9	11,6	9,0	8,7	10,9
Lorraine	7,1	4,3	4,7	13,3	9,6	9,5	11,4
Midi-Pyrénées	6,3	4,4	4,6	12,5	9,9	9,6	12,1
Nord-Pas-de-Calais	5,2	3,6	3,7	10,9	8,7	8,5	10,5
Pays de Loire	7,2	4,9	5,0	12,7	9,4	9,6	11,8
Picardie	5,7	3,8	3,9	11,3	8,9	8,6	10,4
Poitou-Charentes	6,6	4,5	4,8	12,1	9,3	9,1	11,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6	4,8	4,6	12,9	10,5	10,1	12,3
Rhône-Alpes	8,3	6,0	5,9	14,1	10,7	10,4	12,9
France métropolitaine	**6,5**	**4,6**	**4,7**	**12,5**	**9,8**	**9,6**	**11,9**

Note : les taux de sortie pour reprise d'emploi ont été calculés à partir des données agrégées sur les quatre mois de l'enquête, recalées sur les taux de sorties sur 12 mois ; les intervalles de confiance des taux de reprise d'emploi se répartissent entre +/- 0,09 point à +/- 0,15 point dans les régions (hors Corse pour laquelle l'intervalle de confiance est de +/-0,28 point) ; les taux d'entrées ont été calculés à partir des données de la STMT, en rapportant le nombre total d'entrées sur l'année à la somme des demandeurs d'emploi en fin de mois sur 12 mois.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Forte hausse de la part des sorties pour reprise d'emploi pour les demandeurs d'emploi non indemnisables

En 2011 comme pour les années précédentes, les demandeurs d'emploi indemnisables au titre de l'assurance chômage sont sortis plus fréquemment des listes pour reprise d'emploi que les autres demandeurs d'emploi : les reprises d'emploi représentent 58 % de leurs sorties des listes contre 47 % pour les demandeurs d'emploi indemnisables au titre de l'allocation de solidarité spécifique et 41 % pour les demandeurs d'emploi non indemnisables *(5)*. Pour ces derniers, la part des sorties pour reprise d'emploi augmente fortement entre 2010 et 2011 (+5 points) sans toutefois retrouver son niveau de 2007 (tableau 4).

Graphique 6 • **Répartition des canaux de recrutement des sortants pour reprise d'emploi en 2011**

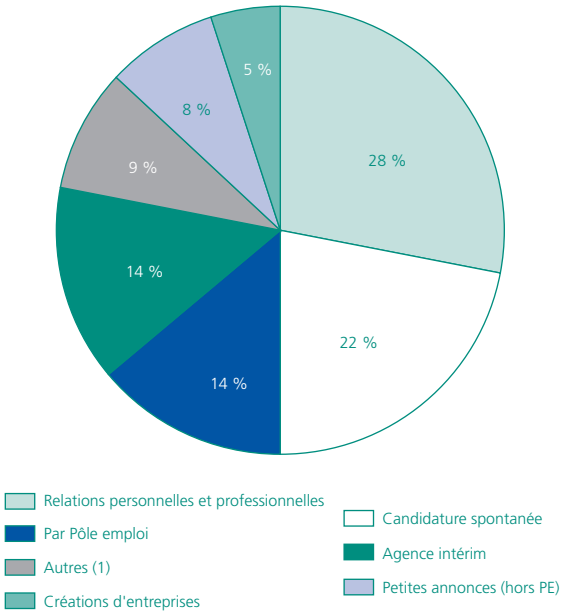

(1) Cabinet de recrutement, chambre des métiers, associations, concours, recrutement suite à un stage ou une formation, autres.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

Les relations personnelles ou professionnelles constituent le principal canal pour (re)trouver un emploi

Les relations personnelles ou professionnelles (28 %) et les candidatures spontanées (22 %) demeurent les deux principaux canaux par lesquels les personnes sorties pour reprise d'emploi déclarent avoir retrouvé leur emploi (graphique 6).

Les hommes et les sortants de 50 ans ou plus ont plus souvent activé leur réseau de connaissances personnelles (familiale ou professionnelle) pour trouver leur emploi (respectivement 29 % et 31 % de reprise d'emploi par ce canal) (tableau 5). Les 50 ans et plus ont plus fréquemment retrouvé un emploi par le biais de Pôle emploi que les autres tranches d'âge (18 % contre 14 % en moyenne). Un des principaux canaux mobilisés par les femmes et les moins de 25 ans reste les candidatures spontanées (respectivement 27 % et 24 %), les jeunes passant aussi beaucoup par les agences d'intérim (17 %) pour trouver ou retrouver un emploi.

Les cadres et les plus diplômés trouvent davantage leur emploi par le biais de petites annonces (hors Pôle emploi) : 14 % pour les cadres et 15 % pour les Bac +3 ou 4 contre 8 % en moyenne. Selon une étude récente du Centre d'études de l'emploi, les offres d'emploi proposées par le biais d'annonces sont de fait un canal de recrutement plus particulièrement mobilisé pour les personnes expérimentées et les diplômés [2].

(5) L'information sur l'indemnisabilité n'est pas fiable dans la STMT. Il n'est donc pas possible de reconstituer les effectifs indemnisables présents chaque mois, et donc de calculer des taux de sorties en fonction de l'indemnisabilité.

Parmi les sortants retrouvant un emploi, la part des CDI retrouve son niveau d'avant crise

En moyenne en 2011, 32 % des sortants pour reprise d'emploi ont obtenu un CDI, 35 % un CDD (supérieur ou inférieur à 6 mois), 15 % un contrat en intérim et 9 % un contrat aidé. La part de reprise d'emploi en CDI a augmenté d'un point entre 2010 et 2011, au détriment notamment des reprises d'emploi en CDD de moins de 6 mois (-1 point). La part de reprise d'emploi en CDI, qui avait atteint un creux en 2009 (29 %), est ainsi revenue à son niveau d'avant crise. La part de reprise d'emploi en CDD de plus de 6 mois est restée stable en 2011, tout comme les reprises d'emploi en intérim. Cette dernière reste toutefois inférieure d'environ 2 points à son niveau d'avant

Tableau 4 • **Part des sorties pour reprise d'emploi parmi l'ensemble des sorties, en fonction de l'indemnisabilité des demandeurs d'emploi**

En %

	2007	2010	2011	2007/2011 (en point)	2010/2011 (en point)
Non indemnisable	45	36	41	-4	5
Indemnisable au régime d'assurance chômage (Rac)	59	58	58	-1 *	0 *
Indemnisable à l'allocation de solidarité spécifique (ASS)	48	48	47	-1 *	-1 *
Total	**51**	**45**	**47**	**-4**	**-4**

* Évolution non significative au seuil de 5 %.

Lecture : parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisables au titre du régime d'assurance chômage sortis des listes de Pôle emploi en 2011, 58 % sont sortis pour reprendre un emploi.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

Tableau 5 • **Répartition des canaux de recrutement selon les caractéristiques socioéconomiques des sortants pour reprise d'emploi, en 2011**

En %

	Pôle emploi	Candidature spontanée	Relations personnelles ou profes-sionnelles	Agence d'intérim	Petites annonces (hors Pôle emploi)	Créations d'entreprises	Autres *(1)*
Homme	11	18	29	19	7	7	7
Femme	17	27	27	8	8	3	11
Moins de 25 ans	12	24	28	17	7	2	10
25-49 ans	14	22	27	14	8	7	8
50 ans ou plus	18	21	31	8	5	6	10
CEP / 1er cycle	13	21	33	16	4	3	10
BEP CAP	14	23	27	17	5	5	8
Bac	15	23	28	13	7	5	8
Bac +2	16	22	26	11	10	7	8
Bac +3 ou 4	12	21	26	7	15	7	11
Ouvrier non qualifié	12	18	30	26	3	3	8
Ouvrier qualifié	12	17	27	27	5	6	5
Employé non qualifié	15	24	29	13	6	2	11
Employé qualifié	16	25	28	10	8	5	9
Cadre	11	19	26	9	14	11	10

(1) Cabinet de recrutement, chambre des métiers, associations, concours, recrutement suite à un stage ou une formation, autres.

Lecture : 27 % des femmes qui sont sorties pour reprise d'emploi en 2011 sont passées par une candidature spontanée.

Note : la répartition par canal de recrutement se fonde ici sur le premier canal mentionné par l'enquêté.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

crise, alors que la part d'emploi en CDD (toutes durées confondues) retrouve un niveau équivalent à celui de 2007 *(6)*.

La part des reprises d'emploi en contrats aidés, après avoir connu une forte baisse en 2010, retrouve fin 2011 son niveau de début 2007 avec 9 % des sorties pour reprise d'emploi (graphique 7). La part des « autres » reprises d'emploi (y compris création d'entreprise et vacation) se stabilise entre 2010 et 2011 à 10 % mais tend à augmenter depuis 2007 (+2 points).

Graphique 7 • **Part des sorties pour reprise d'emploi par type de contrats**

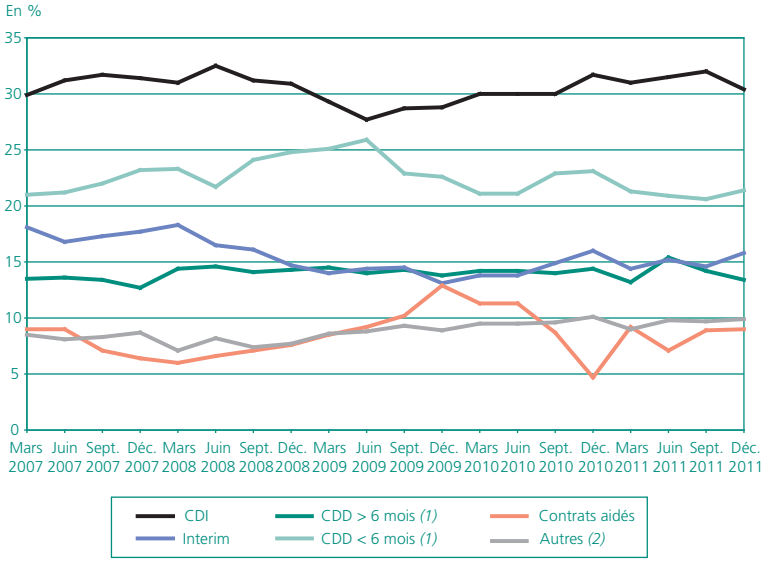

(1) CDD : y compris les contrats saisonniers.

(2) Autres : y compris création d'entreprise et vacation.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données CVS-CJO).

Les sortants pour reprise d'emploi de moins de 25 ans ont moins souvent accès aux CDI que les sortants des autres tranches d'âge (25 % en 2011 contre 34 % pour les autres classes d'âge). À l'inverse, ils reprennent plus souvent un emploi en contrat court sous la forme de CDD (35 % contre 28 % pour les 25-49 ans et 25 % pour les 50 ans ou plus) ou d'intérim (20 % contre 14 % pour les 25-49 ans et 7 % pour les 50 ans ou plus).

Les femmes retrouvent plus souvent un emploi dans le secteur public, dans une association ou chez un particulier que les hommes

Parmi les sortants pour reprise d'emploi en 2011, 37 % étaient employés par une entreprise privée, 15 % par une entreprise d'intérim et 17 % par l'État, une collectivité locale ou une entreprise publique (tableau 6). La part de reprise d'emploi dans l'artisanat, le commerce, l'agriculture et les professions libérales diminue nettement en 2011 (-2 points) pour s'établir à 11 % en moyenne sur l'année.

Les femmes qui retrouvent un emploi travaillent plus souvent que les hommes dans la fonction publique ou une entreprise publique, une association ou chez un particulier (graphique 8). Les hommes à l'inverse sont plus souvent embauchés dans les entreprises privées et dans les entreprises d'intérim. Ces différences s'expliquent notamment par le fait que les femmes sont beaucoup plus présentes dans le tertiaire et les hommes dans l'industrie. Selon l'enquête Emploi de l'Insee,

(6) Néanmoins la part des CDD de plus de 6 mois a augmenté d'un point entre 2007 et 2011 tandis que la part des CDD inférieurs à 6 mois a diminué d'autant (en moyenne annuelle).

Tableau 6 • **Répartition des sortants pour reprise d'emploi par type d'employeurs**

En %

Type d'employeurs	2007	2010	2011	2007/2011 (en point)	2010/2011 (en point)
Entreprise privée	35	36	37	2	1 *
Entreprise d'intérim	17	14	15	-2	1 *
État, collectivité locale, entreprise publique	17	17	17	0 *	0 *
Artisan/commerçant, profession libérale, exploitant agricole	13	13	11	-2	-2
Association	6	7	7	1 *	0 *
Un particulier	6	6	5	-1 *	-1 *
Vous-même	5	7	7	2	0 *
Autres *(1)*	1	1	2	1 *	1 *

(1) La catégorie d'employeur « autres » regroupe essentiellement des NSP.

* Évolution non significative au seuil de 5 %.

Lecture : en moyenne en 2011, 37 % des sortants des listes de Pôle emploi pour reprise d'emploi travaillaient dans une entreprise privée.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

en 2011, 88 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur du tertiaire (dont 42 % au sein d'une administration publique, dans le secteur de l'éducation ou de la santé/action sociale). Les hommes sont quant à eux présents dans le secteur tertiaire à hauteur de 65 % (dont 18 % au sein d'une administration publique, dans le secteur de l'éducation ou de la santé/action sociale). 19 % des hommes qui travaillent en 2011 sont présents dans l'industrie (contre 8 % des femmes) [4].

Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans retrouvent plus fréquemment un emploi dans des entreprises d'intérim (19 % contre 14 % pour les 25-49 ans et 7 % pour les 50 ans ou plus) (graphique 9). Ils sont également plus nombreux à (re)prendre un emploi chez un commerçant, artisan, une profession libérale ou chez un agriculteur (15 % contre 10 % pour les 25-49 ans et pour les 50 ans ou plus) mais créent moins souvent leur entreprise (2 % contre 9 % pour les 25-49 ans et 8 % pour les 50 ans ou plus).

Les 50 ans ou plus reprennent plus fréquemment un emploi chez un particulier (11 % contre 5 % pour les 25-49 ans et 3 % pour les moins de 25 ans). Les professions d'employés de maison, d'aides à domicile, d'aides ménagères et d'assistantes maternelles emploient de nombreuses personnes de plus de 50 ans [5]. Les 50 ans ou plus sont également plus nombreux à reprendre un emploi dans une administration, une collectivité locale ou une entreprise publique (21 % contre 17 % pour les 25-49 ans et 16 % pour les moins de 25 ans) mais sont à l'inverse moins nombreux à être embauchés dans des entreprises privées (33 % contre 37 % pour les 25-49 ans et 39 % pour les moins de 25 ans).

Graphique 8 • **Répartition des sortants pour reprise d'emploi par type d'employeur selon le sexe, en 2011**

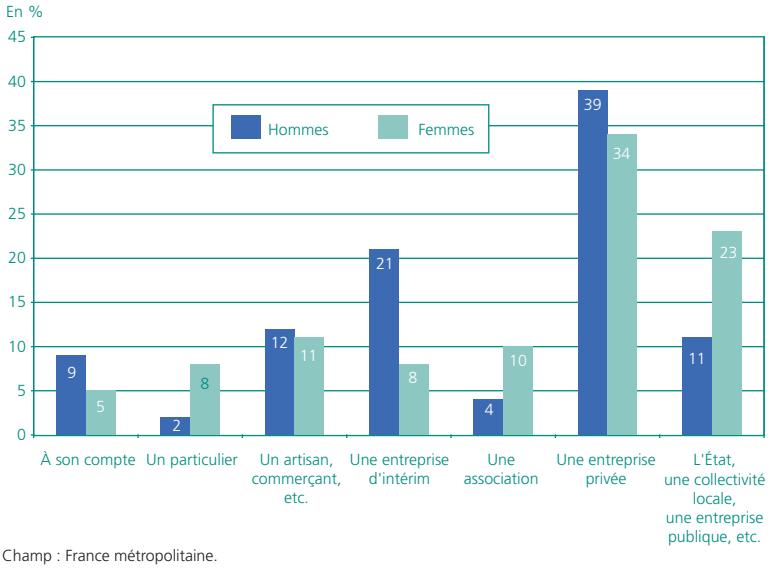

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

Graphique 9 • **Répartition des sortants pour reprise d'emploi par type d'employeur selon l'âge, en 2011**

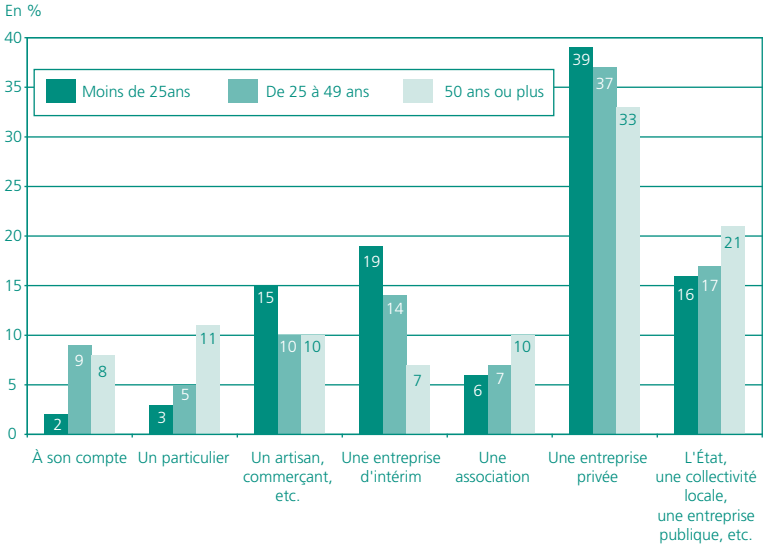

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

En termes de rémunération, 41 % des sortants des listes de Pôle emploi ayant repris un emploi (à temps plein ou partiel) ont déclaré percevoir un salaire mensuel net compris entre 1 000 euros et 1 500 euros, 21 % un salaire supérieur ou égal à 1 500 € et 34 % un salaire inférieur à 1 000 euros *(7)*.

Graphique 10 • **Part du travail à temps partiel selon le sexe pour les sortants pour reprise d'emploi (2007-2011)**

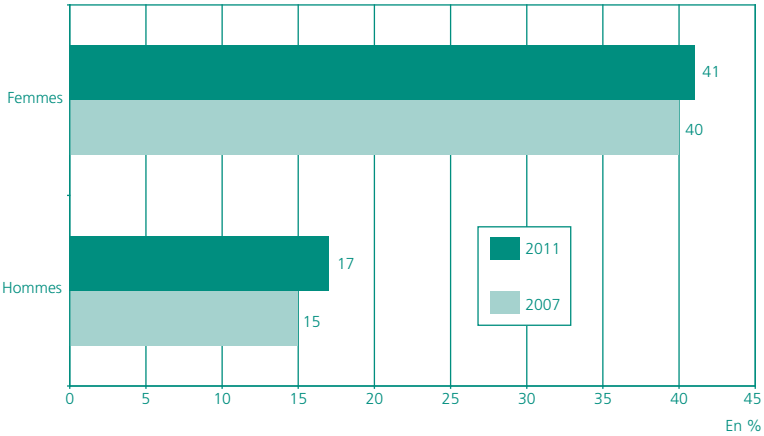

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

40 % des personnes sorties pour reprise d'emploi continuent à chercher un emploi

41 % des femmes qui sortent pour reprise d'emploi en 2011 le font sur un emploi à temps partiel contre 17 % des hommes (graphique 10). Entre 2007 et 2011, cette part a légèrement augmenté pour les femmes (+1 point) comme pour les hommes (+2 points), mais de façon un peu moins marquée que pour les demandeurs d'emploi les plus jeunes (+2 points pour les femmes de moins de 25 ans et +4 points pour les jeunes hommes). Plus de 7 fois sur 10, les sortants des listes qui reprennent un emploi à temps partiel souhaiteraient travailler davantage (77 % des hommes et 71 % des femmes *(8)*).

40 % des sortants pour reprise d'emploi en 2011 déclarent continuer à chercher un emploi après leur sortie des listes (parmi ceux-ci, 61 % recherchent toujours un autre emploi trois mois après leur sortie des listes). Cette part a augmenté de 3 points par rapport à 2010 et de 6 points depuis 2007. Les motifs invoqués sont divers : insatisfaction sur le type ou la durée de contrat de travail (39 %), le salaire (15 %), le temps de travail (13 %), le métier exercé ou le secteur d'activité principal (12 %), la qualification du métier par rapport à la formation ou à l'expérience (5 %), les conditions de travail (3 %), la distance domicile-travail (2 %).

La durée ou le type de contrat de travail sont la principale source d'insatisfaction quelle que soit la tranche d'âge (42 % pour les moins de 25 ans, 41 % pour les 25 à 49 ans et 29 % pour les 50 ans ou plus). Les seniors sont toutefois plus souvent insatisfaits du temps de travail (23 %, contre 13 % pour les 25-49 ans et 11 % pour les moins de 25 ans) et le salaire (22 %, contre 17 % pour les 25-49 ans et 12 % pour les moins de 25 ans). Les jeunes évoquent plus fréquemment le fait que le métier exercé ou le secteur d'activité ne correspondent pas à ce qu'ils souhaiteraient (16 % contre 12 % pour les 25 à 49 ans et 7 % pour les 50 ans ou plus) [6].

Tableau 7 • **Part des sortants pour reprise d'emploi qui continuent à chercher un emploi et motifs d'insatisfaction**

En %

	2007	2010	2011 *
Part des sortants pour reprise d'emploi qui continuent à chercher un emploi	34	37	40
Motifs d'insatisfaction			
Métier sous qualifié par rapport à la formation ou à l'expérience	7	5	5
Cherche un autre métier	12	10	7
Cherche à travailler dans un autre secteur	8	5	5
Type de contrat ou durée de contrat inadapté	40	45	39
Salaire trop faible	11	12	15
Conditions de travail difficiles	4	4	3
Distance travail/domicile trop importante	2	2	2
Temps de travail ne convient pas	9	10	13
Autres	5	6	7
NSP	1	1	1

* La question sur les motifs d'insatisfaction a été modifiée à partir de l'enquête sur les sortants en juin 2011. Ainsi, le niveau 2011 n'est pas directement comparable à celui des années antérieures.

Lecture : parmi les 40 % de demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi pour reprendre un emploi et qui recherchent un autre emploi, 39 % justifient ce fait par une insatisfaction liée à leur contrat de travail ou à la durée de celui-ci.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants (données brutes).

L'insatisfaction par rapport à l'emploi trouvé à la sortie des listes touche davantage les premières entrées sur le marché du travail et les reprises d'activité

« Toutes choses égales par ailleurs », la probabilité *(9)* de continuer à chercher un emploi après une sortie pour reprise d'emploi est plus élevée lorsque l'emploi occupé à la sortie des listes est à temps partiel ou temporaire (intérim, CDD ou contrat aidé), ou lorsque la personne travaille chez un particulier ou a une formation de niveau Bac+2 [8].

La probabilité de continuer à chercher un emploi après une sortie pour reprise d'emploi est également plus élevée lorsque l'inscription

(7) Les 4 % restant correspondent à des refus de réponses.

(8) 76 % et 77 % pour les hommes et les femmes de moins de 25 ans.

(9) Les variables de contrôle sont le sexe, l'âge, la qualification, le niveau de formation, l'ancienneté d'inscription sur les listes, le statut de l'emploi occupé, le type d'employeur, le temps de travail et les raisons de l'inscription sur les listes.

sur les listes de Pôle emploi était motivée par la recherche d'un premier emploi ou le souhait de retravailler après une période d'inactivité. Il est vraisemblable que certains emplois occupés à la sortie des listes correspondent à des emplois d'attente, notamment pour les jeunes entrants sur le marché du travail, qui permettent d'acquérir une première expérience professionnelle tout en cherchant un autre emploi plus satisfaisant [7].

Valérie Bernardi (Dares).

Graphique 11 • **Probabilité pour les sortants pour reprise d'emploi de continuer à chercher un emploi en 2011**

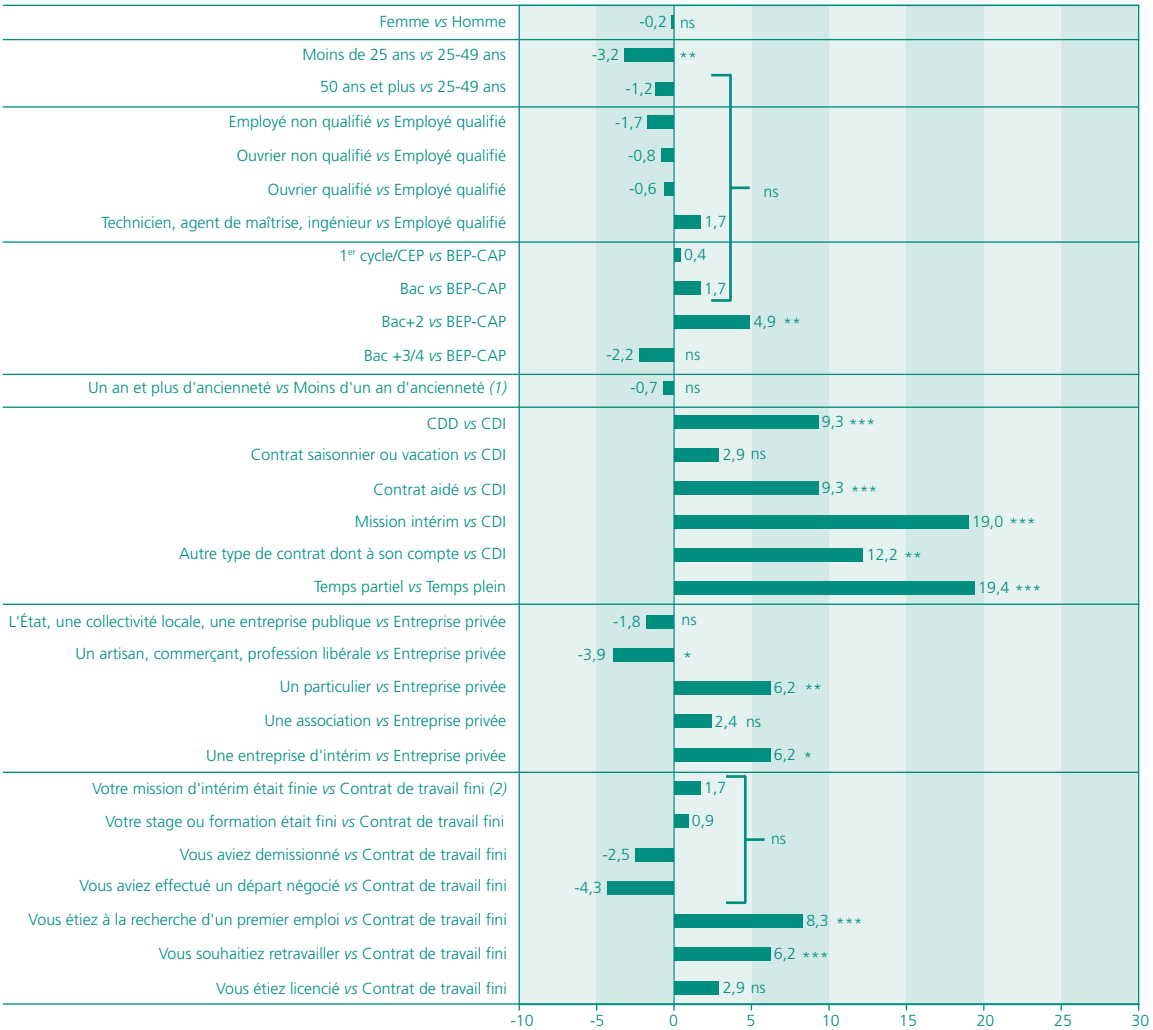

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

(1) Il s'agit de l'ancienneté d'inscription sur les listes de Pôle emploi.

(2) Il s'agit ici du motif d'inscription à Pôle emploi ; contrat de travail fini = fin de CDD, vacation, contrat saisonnier.

Note : modélisation logistique de la probabilité de continuer à chercher un emploi ; *** significatif au seuil de 1%, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, ns non significatif.

Référence : homme entre 25 et 49 ans, employé qualifié, ayant un BEP-CAP, demandeur d'emploi depuis moins d'un an, ayant retrouvé un emploi en CDI à temps plein dans une entreprise privée et s'étant inscrit à Pôle emploi suite à une fin de contrat (CDD, vacation, contrat saisonnier) ; la probabilité de continuer à chercher un emploi pour cette personne est de 23,4 %.

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité pour un sortant pour reprise d'emploi travaillant à temps partiel de continuer à rechercher un emploi est de 19,2 points plus élevé que pour un sortant pour reprise d'emploi travaillant à temps plein.

Pour en savoir plus

[1] Marioni P., Merlier R. (2012), « Les cessations anticipées d'activité en 2011 : stabilisation des entrées en retraite anticipée pour carrière longue et extinction progressive des autres dispositifs publics », *Dares Analyses* n° 83, novembre.

[2] Larquier de G., Rieucau G. (2012), « Comment êtes-vous entré(e) dans votre entreprise ? Les enseignements des enquêtes Emploi 2003 2011 », *Document de travail* n°158, Centre d'études de l'emploi.

[3] Minni C. (2012), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2011 », *Dares Analyses* n° 090, décembre.

[4] Enquête Emploi Insee, « Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité en 2011 », série longue depuis 2008, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF03172

[5] Le Ru N. (2011), « L'évolution des métiers en France depuis 25 ans », *Dares Analyses* n° 66, septembre.

[6] Couppié T., Giret JF., Lopez A. (2009), « Obtenir un emploi dans son domaine de formation : un enjeu très relatif dans l'insertion des jeunes », *Formations et emploi*, Insee Références.

[7] Giret JF., Nauze-Fichet E., Tomasini M. (2006), « Le déclassement des jeunes sur le marché du travail », *Données sociales,* Insee.

[8] Lize L., Prokovas N. (2007), « Le déclassement à la sortie du chômage »,CNRS, *Document de travail* du Centre d'économie de la Sorbonne.

Encadré 1

LES SOURCES UTILISÉES

Les publications sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi mobilisent les données issues des statistiques mensuelles du marché du travail et les données de l'enquête « Sortants des listes de Pôle emploi ».

Le **taux mensuel de sortie** rapporte le nombre de demandeurs d'emploi présents à la fin du mois précédent sortis au cours du mois m sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la fin du mois précédent.

Le **taux annuel de sortie** rapporte le nombre moyen de demandeurs d'emploi présents à la fin du mois précédent et sortis au cours du mois m (pour une année donnée) sur le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits à la fin du mois précédent (pour cette même année donnée).

Statistiques mensuelles du marché du travail (STMT)

Les STMT sont réalisées à partir d'extractions mensuelles des fichiers opérationnels de Pôle emploi, effectuées peu de jours après la fin du mois. Ces statistiques comprennent des informations individuelles sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à la fin du mois, ainsi que sur les demandeurs d'emploi entrant et sortant des listes au cours du mois. Ces données administratives sont exhaustives. Elles comptabilisent notamment l'ensemble des flux d'entrées et de sorties des listes même pour de très courtes durées. Elles permettent également de repérer, parmi les demandeurs d'emploi sortant des listes au cours du mois, ceux qui étaient présents à la fin du mois précédent.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C sont regroupés en différentes catégories.

Définitions des catégories de demandeur d'emploi

Catégories statistiques	Catégories administratives	Définitions
A	1, 2 et 3 hors activité réduite	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
B	1, 2 et 3 en activité réduite	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (*i.e.* de 78h ou moins au cours du mois)
C	6, 7 et 8	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (*i.e.* de plus de 78h au cours du mois)

L'enquête sur les Sortants des listes de Pôle emploi

Depuis le 2e trimestre 2001, Pôle emploi et la Dares mènent une enquête auprès des demandeurs d'emploi sortant des listes de Pôle emploi afin d'estimer précisément les motifs réels de sortie des listes (en particulier les reprises d'emploi) et la nature des emplois retrouvés. En effet, la statistique administrative, sur laquelle s'appuie le suivi mensuel des demandeurs d'emploi, ne comptabilise que les reprises d'emploi explicitement déclarées à Pôle emploi par les demandeurs d'emploi. Or, les demandeurs d'emploi peuvent sortir des listes parce qu'ils ont retrouvé un emploi alors que leur sortie est enregistrée par Pôle emploi dans un autre motif administratif.

Cette enquête est réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi en mars, juin, septembre et décembre. L'interrogation a lieu trois mois après le mois de leur sortie des listes. Sont interrogées les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, celles dont la déclaration est imprécise ou qui ont omis de répondre à Pôle emploi.

À partir du motif déclaré par la personne interrogée sont déterminés neuf motifs réels de sortie de la liste :

- reprise d'emploi ;
- formation ;
- départ en retraite, dispense de recherche d'emploi ;
- arrêt de recherche d'emploi temporaire (maladie, congé de maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire) ;
- non-renouvellement volontaire de la demande (n'est plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit) ;
- non-renouvellement accidentel de la demande (problème de carte de séjour, oubli téléphonique ou ignorance sur le fait qu'il fallait téléphoner, problème de téléactualisation) ;
- défaut d'actualisation suivi d'une réinscription (oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription immédiate) ;
- radiation administrative (radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi) ;
- autre motif de sortie (décès, prison, déménagement, ne sait pas, refus, autres).

Jusqu'en décembre 2006, l'enquête était réalisée par quotas, sur un échantillon issu d'un tirage aléatoire simple stratifié avec environ 2 000 répondants à chaque vague d'enquête. Depuis mars 2007, la méthode des quotas a été abandonnée au profit d'un tirage aléatoire équilibré (tous les individus de l'échantillon sont contactés) et l'échantillon a été élargi : 15 000 personnes sont désormais interrogées chaque trimestre.

...suite encadré 1

Depuis 2007, l'enquête a par ailleurs fait l'objet d'une refonte importante en vue d'améliorer sa représentativité au niveau régional et pour certains publics cibles (bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi résidant en zone urbaine sensible, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion puis du revenu de solidarité active). Une extension de l'enquête aux départements d'Outre-mer (hors Mayotte) est également en cours.

Correction pour variations saisonnières et calage sur les taux de sorties sur douze mois

L'échantillon de l'enquête Sortants permet d'estimer le nombre trimestriel de sorties par motif au niveau national par sexe, tranche d'âge, et ancienneté. Ces nombres de sorties par motif sont corrigés des variations saisonnières (CVS), et le nombre total de sorties obtenu est recalé sur le nombre total CVS-CJO de sorties observées pour le mois considéré dans les fichiers administratifs de Pôle emploi. Les taux calculés sont donc représentatifs de l'ensemble de l'année.

Pour les données régionales, les niveaux de qualification ou de formation, ou certains publics spécifiques, l'échantillon de l'enquête n'est pas suffisamment important pour estimer des taux de sorties trimestriels par motif. En revanche, des taux de sorties annuels pour reprise d'emploi peuvent être estimés en agrégeant quatre vagues successives d'enquêtes. L'enquête n'ayant lieu qu'en mars, juin, septembre et décembre, le taux brut obtenu reflète cependant les sorties observées pendant ces quatre mois, qui peuvent différer des taux de sorties sur les autres mois de l'année. Pour corriger cet effet, le nombre brut de sorties observées les quatre mois d'enquête est recalé sur le nombre de sorties observées sur les douze mois de l'année. Ce recalage est effectué à partir du nombre total de sorties dans les fichiers administratifs de Pôle emploi.

Encadré 2

LES TAUX DE SORTIES POUR REPRISE D'EMPLOI DE CERTAINS « PUBLICS SPÉCIFIQUES »

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (OETH) ont des taux de sortie pour reprise d'emploi nettement inférieurs à ceux des autres demandeurs d'emploi (2,1 % en 2011 contre 4,7 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). Si les taux de sortie pour reprise d'emploi sont un peu plus élevés pour les résidents en Zus et les bénéficiaires du RSA (respectivement 3,8 % et 3,7 %), ils restent néanmoins toujours inférieurs à ceux observés pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le taux de sortie pour reprise d'emploi reste stable pour les bénéficiaires de l'OETH, les résidents en Zus et les bénéficiaires du RMI/RSA.

Tableau A • **Taux de sortie pour reprise d'emploi pour certains publics spécifiques**

	2007	2008	2009	2010	2011	2007/2011 (en point)	2010/2011 (en point)
OETH	3,3	3,0	2,3	2,1	2,1	-1,2	0,0 *
RMI/RSA	5,1	4,8	3,8	3,6	3,7	-1,4	0,1 *
Zus	6,1	5,2	3,7	3,7	3,8	-2,3	0,1 *
Total des demandeurs d'emploi	**6,5**	**5,9**	**4,8**	**4,6**	**4,7**	**-1,8**	**0,1**

* Évolution non significative au seuil de 5 %.

Note : données agrégées sur les quatre mois de l'enquête, recalées sur les taux de sorties sur douze mois.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr
Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.
Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.
Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.